

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 16 h 24.

**M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan):** Monsieur le Président, je voudrais commencer par remercier mes collègues de la Chambre, les greffiers au Bureau et vous-même pour m'avoir aidé à proposer ces amendements pour qu'ils soient étudiés par la Chambre.

Je propose:

## Motion n° 1

Qu'on modifie le projet de loi C-39, à l'article 2, en ajoutant à la suite de la ligne 18, page 3, ce qui suit:

«(3) Le gouverneur en conseil doit, en prenant un règlement conformément aux paragraphes (2) c) et d), tenir compte:

a) de la nécessité de faciliter l'adoption de méthodes de gestion complètes et adéquates pour l'environnement, la faune et la flore et l'utilisation des ressources extracôtières;

b) de tout régime de gestion des terres, de l'environnement, de la faune et de la flore ou des ressources, prévu dans le règlement d'une revendication territoriale et qui pourrait faire partie d'une zone extracôtière, ou d'une zone extracôtière adjacente ou d'une zone terrestre;

c) des autochtones qui utilisent ou occupent des zones extracôtières et toute zone utilisée par plusieurs peuples autochtones.»

Je vais fournir une très brève explication. Avec cet amendement et le troisième que je proposerai si le deuxième est adopté, on demande au gouvernement fédéral de tenir compte des intérêts et des inquiétudes au sujet de l'environnement et des autochtones avant d'élaborer des règlements aux termes de leurs articles respectifs.

Ce ne sont pas de grandes lois mais elles ont une valeur symbolique importante. Il y a le principe constant qu'il faut envisager la politique à tous les niveaux et dans tous les domaines en tenant compte des besoins de l'environnement.

Nous avons eu d'excellents exposés des peuples autochtones du nord du Canada, du Grand conseil des Cris du Québec et de la Société Makivik pour n'en nommer que deux, qui redoutent que cette loi leur enlève par inadvertance quelque chose qui est pour eux d'une grande importance et ils demandent ce genre de protection dans le projet de loi.

*Initiatives ministérielles*

**L'hon. Bob Kaplan (York—Centre):** Monsieur le Président, comme nous l'avons déjà fait savoir, nous étudions ce projet de loi avec très peu de préavis, même si le délai minimum prévu par le Règlement est respecté. Le député de l'opposition officielle, le représentant de Moncton, qui a participé et qui s'intéresse beaucoup à ce projet de loi, n'est pas à Ottawa aujourd'hui et je parle en son nom.

Nous pensons qu'on doit appuyer cet amendement. Il fait valoir des considérations d'ordre écologique et la notion du développement durable.

Au nom de l'opposition, j'appuie cet amendement.

**M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, je ne vais pas répéter tous les arguments que j'ai exposés au comité à ce sujet, mais j'ai fait valoir que le terme «tenir compte» est très vague. Je ne sais trop ce qu'on demande au gouverneur général de faire dans cette motion.

Je comprends qu'il faut reconnaître l'aspect environnemental des zones extra-côtières, mais je vais dire à la Chambre ce que j'ai dit au comité. La Loi canadienne sur la protection de l'environnement que notre gouvernement a adoptée est beaucoup plus efficace et plus contraignante et je pense qu'elle serait un meilleur moyen d'atteindre l'objectif que le député recherche.

**Le président suppléant (M. Paproski):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** Avec dissidence.

(La motion n° 1 de M. Angus est rejetée.)

**M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan):** Monsieur le Président, je propose:

## Motion n° 2

Qu'on modifie le projet de loi C-39 à l'article 5 en ajoutant à la suite de la ligne 2, page 5, ce qui suit:

«(4) Il demeure entendu que cet article n'a pas pour effet de limiter l'application du Code canadien du travail.»

**L'hon. Bob Kaplan (York—Centre):** Monsieur le Président, au nom de l'opposition officielle, je voudrais signaler que nous approuvons cet éclaircissement.